

Cour d'Appel de Rouen
Tribunal de Grande Instance d'Evreux

Le vice-président chargé de l'instruction du tribunal de
grande Instance d'Evreux

Cabinet de
Bertrand BRUSSET
vice-président chargé de l'instruction

N° Parquet : 1815000008
N° de dossier : JICABJI318000030

à
KARSENTI Claude
55 route de Pont l'Evêque
27260 CORMEILLES

Avis à partie civile **du délai prévisible d'achèvement de l'information**

Dans l'information concernant :

X

mis en cause des chefs de :

FAUX EN ECRITURE PUBLIQUE OU AUTHENTIQUE faits commis le 12 avril 2018 à EVREUX
prévus par ART.441-4 AL.1, ART.441-1 AL.1 C.PENAL.
et réprimés par ART.441-4 AL.1, ART.441-10, ART.441-11, ART.131-26-2 C.PENAL.

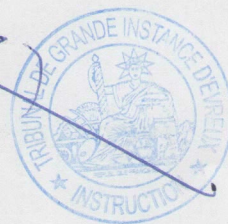
USAGE DE FAUX EN ECRITURE PUBLIQUE OU AUTHENTIQUE faits commis le 12 avril 2018
à EVREUX
prévus par ART.441-4 AL.2,AL.1, ART.441-1 AL.1 C.PENAL.
et réprimés par ART.441-4 AL.2,AL.1, ART.441-10, ART.441-11, ART.131-26-2 C.PENAL.

dans laquelle vous êtes partie civile,

nous vous avisons, qu'en application des dispositions de l'article 89-1 du code de procédure pénale,
vous avez le droit de formuler une demande d'acte ou de présenter une requête en annulation sur le
fondement des articles 81 neuvième alinéa, 82-1, 156 premier alinéa et 173 troisième alinéa du code
de procédure pénale durant le déroulement de l'information et au plus tard à l'expiration du délai d'un
mois ou de trois mois suivant l'envoi de l'avis prévu par l'article 175 du même code.

Nous vous avisons également, qu'en application des dispositions de l'article 175-1 du code de
procédure pénale, vous pourrez demander la clôture de la procédure à l'expiration d'un délai d'UN AN
en matière correctionnelle.

Fait en notre cabinet, le 28 novembre 2018
P/Le vice-président chargé de l'instruction,
Le greffier



Le présent avis a été transmis par lettre recommandée à KARSENTI Claude le 28/11/2018.
Le greffier,